

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Orne
Mairie de Montilly sur Noireau

PROCES-VERBAL
Séance du conseil municipal
du 5 avril 2022

1. **Désignation du secrétaire de séance**

La séance a été ouverte sous la présidence de M Alain DELAUNAY, maire.

Le conseil municipal désigne TOCQUET Corinne en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. **Approbation du PV du 3 mars 2022**

3. **Budget général :**

a. **Compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine GERARD, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain DELAUNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Exécution budgétaire HELIOS 2021			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	65 116,90 €	104 909,72 €	39 792,82 €
Fonctionnement	429 244,75 €	552 571,54 €	123 326,79 €
TOTAL	494 361,65 €	657 481,26 €	163 119,61 €

État II.2 du CdG					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultats 2021	ONB 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	17 415,22 €		39 792,82 €	0,00 €	57 208,04 €
Fonctionnement	233 992,09 €	95 237,75 €	123 326,79 €	0,00 €	262 081,13 €
TOTAL	251 407,31 €	95 237,75 €	163 119,61 €	0,00 €	319 289,17 €

RAR de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022			
	Dépenses	Recettes	Solde des RAR
Investissement	156 000,00 €		-156 000,00 €
Fonctionnement			0,00 €
TOTAL	156 000,00 €	0,00 €	-156 000,00 €

b. **Compte de gestion 2021**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

c. Affectation du résultat 2021

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

État II.2 du CdG						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultats 2021	ONB 2021	Solde des RAR de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	17 415,22 €		39 792,82 €	0,00 €	-156 000,00 €	-98 791,96 €
Fonctionnement	233 992,09 €	95 237,75 €	123 326,79 €	0,00 €	0,00 €	262 081,13 €
TOTAL	251 407,31 €	95 237,75 €	163 119,61 €	0,00 €	-156 000,00 €	163 289,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

d. Vote du budget général 2022

Les conditions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2022 tout en apportant des précisions sur les travaux prévus cette année et les prévisions de recettes.

4. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2022 : Application de la fongibilité des crédits

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-030 en date du 12 JUILLET 2021 relative à l'adoption du référentiel M 57 au 1er janvier 2022,

L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

5. Budget lotissement

a. Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine GERARD, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain DELAUNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Reprise des résultats courants et antérieurs

Exécution budgétaire HELIOS 2021			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	108 504,40 €	108 061,74 €	-442,66 €
Fonctionnement	108 504,40 €	108 506,65 €	2,25 €
TOTAL	217 008,80 €	216 568,39 €	-440,41 €

État II.2 du CdG					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultats 2021	ONB 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	116 754,90 €		-442,66 €	0,00 €	116 312,24 €
Fonctionnement	-96 813,83 €		2,25 €	0,00 €	-96 811,58 €
TOTAL	19 941,07 €	0,00 €	-440,41 €	0,00 €	19 500,66 €

RAR de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022			
	Dépenses	Recettes	Solde des RAR
Investissement			0,00 €
Fonctionnement			0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €

b. Compte de gestion 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion de Monsieur le Receveur :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

c. Affectation du résultat 2021

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

État II.2 du CdG						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultats 2021	ONB 2021	Solde des RAR de l'exercice 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	116 754,90 €		-442,66 €	0,00 €	0,00 €	116 312,24 €
Fonctionnement	-96 813,83 €	0,00 €	2,25 €	0,00 €	0,00 €	-96 811,58 €
TOTAL	19 941,07 €	0,00 €	-440,41 €	0,00 €	0,00 €	19 500,66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

d. Vote du budget lotissement 2022

Lotissement : sud
Commune : montilly sur noireau

PROPOSITION DE BUDGET 2022
(voté au niveau de chapitre; montants HT)

Exercice : 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	96 811,58	002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Geometre...		7083		Locations diverses		
605	011	travaux	voirie, VRD,...		7473		Subvention du département		
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables						
627	011	Frais bancaires							
63512	63	Taxe foncière							
6522	65	Reversement de l'excédent	au budget principal		774		subvention exceptionnelle	subv. budget principal	96 811,58
65888	65	Arroundis TVA							
6611	66	intérêts emprunt							
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	108 504,40	7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
					71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	108 504,40
					7588	75	Arroundis TVA		
					791	043	transfert charges	transfert autres charges	0,00
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00
			TOTAL	205 315,98				TOTAL	205 315,98

EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001		résultat inv. reporté	excédent	116 312,24
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt	Souscription	
1687	16	avance commune	Remboursement à la commune	116 312,24	1687	16	avance commune	Versement par la commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	108 504,40
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	108 504,40	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	0,00
			TOTAL	224 816,64				TOTAL	224 816,64

EQUILIBRE

6. Votes des taxes

2021

Taxes	Base 2021	Taux 2021	Produit
TFB	394 643	41,35%	163 185 €
TFNB	74 705	27,87%	20 820 €
TOTAL			184 005 €

2022

				1%		2%	
Taxes	Base 2022	Taux 2021	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit
TFB	411 400	41,35%	170 114 €	41,76%	171 815 €	42,18%	173 516 €
TFNB	77 000	27,87%	21 460 €	28,15%	21 674 €	28,43%	21 889 €
TOTAL			191 574 €	193 490 €		195 405 €	
Différence 2021/2022			7 569 €	9 484 €		11 400 €	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter les taux pour l'année 2022.

7. Indemnités des élus

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum. Toutefois, dans toutes les communes, sans condition de seuil, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur. L'article 92 2° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 a maintenu ces règles.

S'agissant des indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux, le conseil municipal détermine librement leur montant, dans la limite des taux maxima.

En tout état de cause, le respect de l'enveloppe globale indemnitaire (composée de l'indemnité maximale du maire plus les indemnités maximales des adjoints en exercice) est toujours impératif.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le taux maximum pour tous les élus :

Fonctions	Taux maximums*	Taux actuels *
Maire	40.3 %	31 %
1 ^{er} Adjoint	10.7 %	10.7 %
2 ^{ème} Adjoint	10.7 %	10.7 %
3 ^{ème} Adjoint	10.7 %	10.7 %

* en % de l'indice brut terminal

8. Subventions 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2022.

	2021	2022
Ass Parents Elèves CALIMONTI - MONTILLY sur NOIREAU	200 €	200€
U. L. ANCIENS COMBATTANTS - MONTILLY sur NOIREAU	150 €	150€
Association MONTILLY-ACCUEIL - MONTILLY sur NOIREAU	200 €	200€
Société de CHASSE Caligny/Montilly - MONTILLY sur NOIREAU	150 €	150€

Amicale des SECOURISTES - ATHIS de l'ORNE	350 €	
MONTILLY LOISIRS EVASION - MONTILLY sur NOIREAU	500 €	300€ si dossier
Mouvement VIE LIBRE - FLERS	100 €	100€
CIDFF - FLERS	50 €	50€
SOLIDARITE BOCAGE - FLERS	100 €	100€
Sous-Total	1 800 €	1 250€
COMITE FOIRE	20 000€	5000€
Sous-Total	20 000 €	5000€
Total	21 800 €	6 250 €

Sylviane GARCIA, Emmanuel LAUNAY, Françoise Grasset, Sandrine LEBALLAIS, Antoine GERARD, Didier LOISEL étant membres d'au moins une des associations présentées ci-dessus, n'ont ni pris part au débat ni au vote de leur association. En effet, un vote a été effectué par association.

9. Foire :

a. Tarifs

TARIFS DE LA FOIRE 2022						
SECTEUR	ACTIVITE	METIER	Prix unitaire	Minimum à atteindre	Unité de mesure	
Animaux	Animaux		Gratuit			
	Déballage accessoires ou aliments animaux	Accessoires animaux Aliments animaux	12,00 €	36,00 €	ml	
Déballage Alimentaire	Boulangeries-Pâtisseries	Boulangerie-Pâtisserie	15,00 €	40,00 €	ml	
	Vins spiritueux Alcool	Viticulteur Spiritueux	4,50 €	50,00 €	m²	
	Galettes Pizzas Fromages	Galettes/Crêpes Pizzas Fromages	20,00 €	120,00 €	ml	
	Fruits légumes	Fruits/légumes	12,00 €	30,00 €	ml	
	Grilleurs-Friteurs-Kébabs	Grilleur/Friteur Kébabs	190,00 €	190,00 €	stand	
	Autre déballage alimentaire	Bonbons-confiseries	Bonbons-confiseries	12,00 €	30,00 €	ml
		Apiculteur	Apiculteur			
		Boucherie-Charcuterie	Boucherie-Charcuterie			
		Salaison	Salaison			
		Plats préparés	Plats préparés			
Rôtisseurs	Autre déballage alimentaire Rôtisseurs	390,00 €	390,00 €	stand		
Déballage Non Alimentaire	Déballage autre qu'alimentaire	Chaussures	12,00 €	25,00 €	ml	
		Confection/vêtements				
		Literie				
		Décorations de Maison				
		Musique				
		outillage				
		Flours				
		Linge de Maison				
		Maroquinerie				
		Bijoux				
		Jeux-jouets				
		Divers				
		Parfum				
		Quincaillerie				
Exposition	Habitat-Expositions diverses-Banque	Habitat	4,00 €	75,00 €	m²	
		Expositions diverses				
		Banque/Assurance				
	Loisirs	Plaisance	3,30 €	100,00 €	m²	
		Jardins				
		Motoculture				
		Cycles				
	Agriculture-Travaux publics-Levage-Manutention	Préfabriqués	3,30 €	150,00 €	m²	
		Agriculture				
		Travaux publics				
Levage						
Véhicules-Voitures Camion	Assainissements	3,00 €	250,00 €	m²		
	Manutention					
	remorques					
	Voitures Camion					
Fête Foraine	Alimentation	Alimentation	15,00 €	60,00 €	ml	
	Gros Métiers	Gros Métiers	330,00 €	330,00 €	stand	
	Loteries-Jeux-Machines à sous-pinces	Loteries-Jeux-Machines à sous-pinces	12,00 €	80,00 €	ml	
	Structures diverses		3,00 €	40,00 €	m²	
	Pêches aux canards	Pêches aux canards	12,00 €	40,00 €	ml	
	Manèges enfants	Manèges enfants	110,00 €	110,00 €	stand	
Tentes Buvettes	Tente-Buvette-Brasserie-Restaurant	Tente-Buvette-Brasserie-Restaurant	3,30 €	100,00 €	m²	
	Petite buvette-Petites structures	Petite buvette-Petites structures	20,00 €	120,00 €	ml	
	Structures partenaires	Structures partenaires	0,00 €	0,00 €	m²	
	Spot publicitaire		45,00 €		le forfait	
	Parking		3,50 €		unitaire	
	Frais de dossier		10,00 €		unitaire	

b. Règlements 2022

Monsieur Antoine GERARD présente le règlement de la Foire 2022 ainsi que le règlement de la foire aux animaux.

10. Tarifs évènements

Monsieur le Maire propose de mettre en place une tarification pour la mise à disposition des champs de Foire, des toilettes de l'atelier, de l'électricité et de l'eau lors d'évènements organisés sur le site.

Nombre de participant	Tarif	Unité
0 à 150	150.00€	Forfait
150 à 1000	1.00€	Participant
1000 à 5000	2.00€	Participant
+ de 5000	3.00€	Participant

11. Terrains lotissement « Sud »

Monsieur le Maire rappelle que :

- Le prix de vente des terrains du lotissement « sud » à été fixé à 28€/m²

Lot	N° parcelle	Superficie	Prix
Lot n° 10	C 852	637 m ²	17 836,00 €
Lot n° 11	C 853	608 m ²	17 024,00 €
Lot n° 14	C 856	806 m ²	22 568,00 €
Lot n° 16	C 858	695 m ²	19 460,00 €

- Le Lotissement « Sud » est assujéti à la TVA. En vertu des règles de taxation, considérant que l'acquisition du terrain du lotissement n'a pas ouvert droit à déduction de TVA, la TVA due sur les ventes des parcelles du lotissement n'est plus calculée sur le prix de vente mais sur la marge.

La marge étant la différence entre le prix d'acquisition du terrain et son prix de vente.

Le terrain du Lotissement « Sud » a été acquis de différents propriétaires entre le 03/02/1993 et le 30/07/2007 au prix de 56 232,01 € (x) pour une superficie de 18 870 m² (y), soit un prix d'achat ramené au m² de 2,98 € ($z = x / y$).

Le prix de vente au m² étant de 28 € TTC, la marge taxable au m² s'élève à $28 - 2,98 = 25,02 / 1,20 = 20,85$ € ($w = (28 - z) / 1,20$).

La TVA relative aux ventes de parcelles conclues à partir du 6 novembre 2014 est donc calculée sur la base de 20,85 € HT.

La TVA est donc égale à 4,17 € par m².

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.